



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Secrétariat général

Service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux, de santé et des bibliothèques

Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

DGRH C2-1/ AnC / AC

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

VU le code général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et notamment son article 24 ;

ARRETE

Article unique : Les attachés principaux d'administration et les directeurs de service dont les noms suivent sont inscrits, au titre de l'année 2022, au tableau d'avancement au grade d'attaché d'administration hors classe. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

N° de ligne	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie
1	MM	BRIOTET	ANNE	LYON
2	MM	RAULINE	MARIE ODILE	VERSAILLES
3	M.	JEGO	DOMINIQUE	ADMINISTRATION CENTRALE
4	MM	CAPOT	FLORENCE	BORDEAUX
5	MM	MAZZON	AGNES	LYON
6	MM	SOREL	CHRISTINE	PARIS
7	MM	DELAUNAY	CAROLE	ORLEANS-TOURS
8	M.	VILLEROT	LAURENT	GRENOBLE
9	M.	SINNAEVE	PHILIPPE	ROUEN
10	M.	CHARRIER	ALEXANDRE	GRENOBLE

N° de ligne	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie
11	M.	BORDRON	JEAN-MICHEL	NANTES
12	MM	BEAUMONT	CATHERINE	NICE
13	MM	BOSSON	CHRISTINE	AIX-MARSEILLE
14	MM	BOURGEOIS	ANNE-LAURENCE	CAEN
15	MM	QUEREC	ELISABETH	NANTES
16	M.	BUAN	JOSEPH	RENNES
17	M.	RONCEUX	DIDIER	VERSAILLES
18	M.	BINA	KEYVAN	ADMINISTRATION CENTRALE
19	M.	LE GOC	PHILIPPE	POITIERS
20	MM	RIBON	JOELLE	STRASBOURG
21	MM	LUGAN	JANE	TOULOUSE
22	M.	HERRIAU	PHILIPPE	HORS ACADEMIE
23	M.	LEVY	JEAN-CLAUDE	GRENOBLE
24	M.	DEWAS	ERIC	LILLE
25	M.	FRITSCH	PATRICK	MONTPELLIER
26	MM	ROUSSET	CHRISTINE	MONTPELLIER
27	M.	GAUDRY	BENOIT	PARIS
28	M.	DORP	PATRICK	RENNES
29	MM	BOIVIN	NATHALIE	ROUEN
30	M.	ALOUÏ	HAIDER	ADMINISTRATION CENTRALE
31	MM	LYS	MARIELLE	ADMINISTRATION CENTRALE
32	MM	BONY	MARIE ANNICK	BORDEAUX
33	MM	FELPIN	CELINE	LYON
34	MM	PIZOT	CHRISTIANE	LYON
35	M.	GOUZE	LAURENT	MONTPELLIER

N° de ligne	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie
36	M.	GINESTET	LAURENT	TOULOUSE
37	M.	DI BITONTO	FRANCK	AMIENS
38	M.	DEVILLEBICHOT	ERIC	BORDEAUX
39	M.	LAMBERT	ETIENNE	NANCY-METZ
40	MM	CROCHET	SYLVIE	ORLEANS-TOURS
41	MM	PLAUX	CATHERINE	TOULOUSE
42	MM	CAIGNAULT-RIBEYROL	ISABELLE	HORS ACADEMIE
43	MM	LASSALMONIE	SOPHIE	CRETEIL
44	MM	RABOT	MURIEL	NICE
45	MM	GASCHAT	EMMANUELLE	PARIS
46	M.	BOUFFAY	SYLVAIN	STRASBOURG
47	M.	STEEGMANN	GEOFFROY	STRASBOURG
48	M.	OLIVEAU	FREDERIC	VERSAILLES
49	M.	GUEHENNEC	DAVID	CAEN
50	M.	ACHE-BROUTIN	PASCAL	CRETEIL
51	MM	SALLAUD	LAURENCE	GUADELOUPE
52	M.	ROTA	OLIVIER	CLERMONT-FERRAND
53	M.	FRENET	OLIVIER	CRETEIL
54	M.	DENIAU	LUDOVIC	LILLE
55	MM	WILLOT	SANDRINE	LILLE
56	MM	RIEUX	PASCALE	LIMOGES
57	MM	PAPIN	GAELLE	ADMINISTRATION CENTRALE
58	MM	BABLON	CATHY	DIJON
59	MM	HY	PATRICIA	LYON
60	M.	GUSTIN	XAVIER	POITIERS

N° de ligne	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie
61	MM	FOUCHARD	MONIQUE	TOULOUSE
62	MM	MARCELLI	STEPHANIE	CORSE
63	M.	MOHAMED	OTHMAN	CRETEIL
64	MM	GIRARD-BLANC	NATHALIE	DIJON
65	MM	DUTILLEUL	CHARLOTTE	LILLE
66	MM	LANNAUD	LAURENCE	NANTES
67	MM	LOPEZ	MARIE-LAURE	NICE
68	MM	LAVAL	ANNE SOPHIE	REIMS
69	MM	LAMART	ELODIE	RENNES
70	M.	GUENSER	XAVIER	VERSAILLES
71	MM	KEMPF-JOLIVET	NATHALIE	HORS ACADEMIE
72	M.	DUBOC	GABRIEL	AIX-MARSEILLE
73	MM	GUILLAUME	AUDREY	LILLE
74	MM	COMTE	ISABELLE	NANCY-METZ
75	MM	PITASI	VERONIQUE	NANCY-METZ
76	M.	ADROGUER	OLIVIER	AIX-MARSEILLE
77	MM	VIALLET	MIALY	MARTINIQUE
78	MM	SUSINI-COLLOMB	ANNA-LIVIA	ADMINISTRATION CENTRALE
79	MM	MAUROUARD	DELPHINE	CAEN
80	MM	LE NOAN	CHRISTINE	BESANCON
81	M.	GENTES	FREDERIC	GRENOBLE
82	MM	ARFELI	ANTOINETTE	LYON

N° de ligne	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie
83	MM	DELAPERRIERE	MADELEINE	MAYOTTE
84	M.	BAUTISTA	MANUEL	PARIS
85	M.	TISON	HERVE	REUNION

Fait, le

01 JUL. 2022

Le chef du bureau des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé,

Amadou LEDUC

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.